

Pour une garde du senti inclusive, efficace et répandue

Par Aurélie Paquet

Introduction

Avec la grève et les nombreux congrès, la garde du senti a connu un essor considérable au point où l'on en a abordé les principes dans les médias. Du congrès, cette tâche s'est répandue dans les assemblées générales et les autres instances militantes. Pourtant, c'est dans un esprit de tradition plutôt qu'à l'intérieur de structures claires qu'évoluent les gardiens et les gardiennes du senti. C'est la raison pour laquelle j'ai cru qu'il était important de réfléchir sur cette pratique féministe. Je débiterai par un rapide historique de cette pratique d'hier à aujourd'hui pour ensuite traiter des aspects liés à l'inclusivité, à l'efficacité et aux façons de répandre plus largement la garde du senti à d'autres instances.

Historique

C'est à l'occasion du dernier congrès d'orientation de l'ASSÉ qui s'est déroulé en novembre 2005 que des femmes élues sur le Comité femmes et le Comité de recherches aux affaires académiques ont produit un mémoire à propos de la place des femmes dans les structures de l'ASSÉ. Elles abordent certaines problématiques genrées qui se retrouvent dans les instances de l'association. Elles expliquent ensuite qu'elles ont reçu le mandat, dans un congrès antérieur, d'élaborer un projet de gardien et gardienne du senti. Ce concept, issu du milieu militant anglophone, a surtout été observé dans les groupes dont la prise de décision se fait par consensus. On y utilise alors les termes *vibes watcher* ou *process watcher*.¹

Ainsi, dans la plupart des congrès suivants, une personne assurait la garde du senti. Son rôle était « *d'observer la façon dont les personnes [interagissaient] entre elles durant le congrès* »² et ainsi de relever les relations de domination, les problématiques et d'être attentif et attentive aux émotions et à l'atmosphère dans laquelle se passait les discussions et les prises de décision.

Au fil des années, ce rôle a prit des allures de tradition. En effet, pendant un certain temps, la personne qui assurait la garde du senti pouvait décréter des pauses ou bien des caucus non-mixtes lorsqu'elle jugeait que cela était nécessaire. À d'autres moments, on refusait qu'elle ait ce pouvoir. Cela est sans doute dû au fait que ce rôle n'ait jamais été explicité dans le Nouveau code des règles de procédure ou les Statuts et règlements de l'ASSÉ.

En pratique aujourd'hui

Aujourd'hui, on élit des gardiens et des gardiennes du senti dans plusieurs instances différentes. Cependant, les pratiques diffèrent d'une personne à l'autre et d'une instance à l'autre et il serait intéressant de les répertorier et d'observer ce qui se fait ailleurs que dans les seules instances dans lesquelles nous évoluons.

Dans les congrès de l'ASSÉ, les personnes qui assurent la garde du senti sont élues au même moment que le reste du *preasidium* et elles sont assises au devant de l'assemblée aux côtés de la personne qui assure l'animation et le secrétariat. De plus, il arrive parfois que la garde du senti soit combinée à la prise des priorités des tours de parole. À d'autres moments, une personne de plus est élue afin de tenir ces priorités. Dans ce cas, il est possible que ces deux personnes alternent la tâche du senti et des priorités de paroles à différents moments pendant l'instance.

Les personnes assurant la garde du senti ont le droit d'obtenir un tour de parole prioritaire permettant ainsi de réagir directement à quelque chose qui vient d'être dit au micro. Elles ne s'en prévalent cependant rarement immédiatement, préférant sans doute formuler de façon adéquate la manière d'aborder le malaise ou la relation de domination qui semble évoluer entre certaines personnes,

1 Mémoire sur la place des femmes à l'ASSÉ (2005) par Geneviève Gariépy, Martine Poulin et Julie Descheneaux

2 Ibid.

certaines délégations et préférant sans doute attendre l'adoption ou non de la proposition en délibération ou la fin de la plénière afin de ne pas couper les interventions. Les personnes présentes au congrès peuvent aussi rejoindre la personne qui assure le senti de différentes façons, soit en allant la voir directement en personne lors d'une pause, en écrivant sur un papier ou bien en envoyant un message texte à celle-ci.

La garde du senti inclut aussi la tâche de rappel de la féminisation orale lors des interventions. Celui-ci se fait souvent verbalement («*Je vous rappelle de ne pas oublier de féminiser vos interventions*») et/ou en brandissant une feuille de papier sur laquelle on écrit de féminiser les interventions ou encore un objet quelconque («fémini-objet») comme une peluche, une figurine, etc.

Finalement, on demande souvent à la personne qui assure la garde du senti de tenir des statistiques à propos des tours de paroles homme/femme et/ou cégep/université. Par contre, on tient rarement compte des statistiques plus qualitatives de ces prises de paroles.

Pour une garde du senti inclusive

Selon moi, l'inclusivité de la garde du senti fait référence aux mécanismes de dénonciation (inclure le plus de personnes possible dans le processus de la bonne entente générale dans les instances), à la tâche elle-même (faciliter l'accès à la tâche de gardien ou de gardienne du senti) ainsi qu'au sentiment et aux mécanismes de compréhension (rendre accessible pour les nouveaux militants et les nouvelles militantes le concept de rapport de domination et respecter le fait que pour eux et elles, cela soit nouveau).

Avec l'universalisation des nouvelles technologies, nous avons vu arriver le texto comme façon de rejoindre la personne assurant la garde du senti. Cela facilite et accélère le processus de dénonciation d'un malaise. De plus, cela préserve l'anonymat de la personne dénonciatrice. Cependant, tous et toutes ne possèdent pas un téléphone cellulaire leur permettant de s'y prendre de cette façon pour participer activement aux mécanismes de dénonciation. Depuis que le texto est une pratique courante dans les congrès, on ne pense généralement jamais à rappeler qu'il est aussi possible de venir parler discrètement au gardien ou à la gardienne du senti, ou encore à venir lui porter un petit papier. Ces deux façons de faire étaient fort courantes avant l'avènement du texto. Or, elles ne préservent pas l'anonymat de la personne qui désire dénoncer un malaise sans être identifiée par le groupe ou encore par la personne qui assure le senti (car, en effet, certains comportements dénoncés font références à ceux des personnes qui siègent sur le *preasidium*). Ainsi, quelle serait la façon la plus optimale pour dénoncer tout en sauvegardant l'anonymat de la personne dénonciatrice? J'ai déjà pensé à une boîte dans laquelle on glisserait un papier, comme pour les «boîtes à commentaires» que l'on retrouve dans différents endroits (même si ça ressemble à une boîte de scrutin!!). C'est simple et efficace.

On demande généralement aux mêmes personnes d'assurer la tâche de la garde du senti. On s'assure donc que celles-ci aient une expérience, sachent comment faire et qu'on n'aura ainsi pas à lui expliquer en quoi consiste ladite tâche. De plus, les personnes qui organisent le congrès (souvent il s'agit de l'exécutif national) ont un paquet d'autres choses à faire et ne peuvent ainsi pas passer beaucoup de temps à expliquer en quoi consiste la tâche reliée à la garde du senti. Or, les habitué-es ne sont pas toujours disponibles. Il arrive donc que l'on demande à une personne d'assurer la tâche et que celle-ci en soit à sa première fois. On devrait ainsi passer plusieurs minutes à discuter avec elle. Cependant, il n'est pas rare que personne de l'exécutif en ait le temps ou encore les «connaissances» pour cela. Alors, même si rien ne vaut une vraie discussion, il serait intéressant de réfléchir à une façon de rendre la tâche plus accessible, soit par des ateliers de formation ou par un pamphlet (l'idée du «Petit livre mauve» qui été proposée par la Comité femmes suite au mémoire à propos des rapports de domination en instances en est une qui me semble intéressante).

On prend souvent pour acquis que toutes les personnes qui sont présentes au congrès comprennent

bien les règles de procédures ainsi que les tâches et les rôles des personnes qui forment le *preasidium* (dont la personne qui assure la garde du senti). On ne prend ainsi pas vraiment le temps de faire des caucus de présentation de ces règles en début de congrès. Ces caucus consistent à un temps prévu au début du congrès où l'on crée plusieurs sous-groupes d'environ 10 personnes pour discuter pendant une vingtaine de minutes du code de procédures afin que tous et toutes puissent se les approprier efficacement. Aujourd'hui, le rappel de procédure par la personne qui anime le congrès est souvent très rapide et se limite souvent aux propositions ordinaires. De plus, la présentation d'introduction de la personne qui assure la garde du senti se limite souvent à présenter en quoi consiste un procès d'intention sans pour autant faire de rappel à propos des autres entraves au dialogue ou rapports de domination que l'on peut souvent observer en congrès (Comité femmes, 2013)³. Ainsi, cela peut exclure la participation des délégué-es et des observateurs et observatrices dans le processus de dénonciation des malaises par manque de compréhension des procédures et/ou du mécanisme de dénonciation.

Lors de la présentation d'introduction de la personne qui assure la garde du senti, on rappelle souvent de ne pas oublier de féminiser oralement les interventions. Cependant, on rappelle rarement en quoi consiste cette pratique pour les personnes qui y seraient moins familières. La personne qui assure le senti ne fait souvent que talonner les personnes qui ne féminisent pas en levant précipitamment le «fémini-objet» lors d'un oubli. La réaction de la personne qui n'a pas féminisé – souvent de façon non-verbale – est souvent empreinte de malaise et d'incompréhension. Il survient souvent que cette personne en perde le sujet de son intervention et ne sache plus où elle en était à cause d'une montée de ce qui me semble être lié à de l'anxiété. Pour cette raison, je suis quelque peu en défaveur de l'utilisation du «fémini-objet». Pour l'avoir plusieurs fois utilisé, je n'ai jamais su comment ni quand le faire de façon optimale afin d'éviter de causer moi-même un malaise. Dans cette optique, je miserais plus sur une intervention en un-e pour un-e lors d'une pause. De cette façon, il est plus facile de faire un rappel de la raison pour laquelle on féminise nos interventions à l'ASSÉ et la façon de féminiser à l'oral et à l'écrit.

Pour une garde du senti efficace

Selon moi, l'efficacité de la garde du senti fait référence à l'encadrement et aux outils offerts aux personnes qui assurent cette tâche. Il est toujours possible de la réaliser comme on le fait à l'état actuel des choses, cependant je considère qu'il serait possible d'en améliorer la «formule» et de présenter, aux personnes qui en assure la tâche, un encadrement et des outils qui aideraient à sa réalisation.

Tout d'abord, j'ai déjà abordé le point de l'encadrement précédemment. En effet, lorsqu'une nouvelle personne assure la tâche de la garde du senti, on prend généralement peu de temps pour lui présenter en quoi consiste sa tâche. Il serait intéressant de réserver un temps privilégié pour que l'on discute avec celle-ci. Cela pourrait être fait par une personne du Conseil exécutif nationale, du Comité femmes, du *preasidium* ou toute autre personne à l'aise avec cette tâche et présente au congrès (délégué-es et/ou observateurs ou observatrices). Il me semble aussi important d'offrir cet encadrement tout au long de l'instance. En effet, la tâche de la garde du senti en est une qui peut être difficile émotivement et parfois très lourde pour la personne qui l'assure. Ainsi, il me semble important d'offrir aussi du soutien à la personne qui assure cette tâche.

Ensuite, j'ai soulevé plus tôt le point concernant un aspect de la tâche de la garde du senti, celle de la prise de statistiques. Actuellement, le gardien ou la gardienne du senti tente de tenir des statistiques relatives aux prises de parole homme/femme et cégep/université. Il semble y avoir deux méthodes dont les efficacités sont à discuter. La première requiert beaucoup de précision de la part de la personne qui assure la garde du senti, soit de se créer un tableau à double entrée dont l'axe x fait référence aux interventions homme/femme et l'axe y aux interventions cégep/université. Elle doit

3 Texte de réflexion à propos des rapports de domination dans les instances de l'ASSÉ (2013) par Marie Soleil Chrétien, Myriam Leduc, Aurélie Paquet et Esther Paquette

donc , à chaque intervention, cocher dans l'un ou l'autre des axes. Il y a une grosse marge d'erreur (si on oublie momentanément de cocher, si la personne doit quitter la table du *preasidium* quelque temps, etc.), mais cela donne une vue d'ensemble de la situation. La deuxième requiert beaucoup de précision de la part de la personne qui assure la tâche des priorités des tours de parole. En effet, le Comité exécutif national fournit à cette personne un tableau qui facilite cette tâche. S'il est bien rempli, cela ne sert à rien de comptabiliser autrement les statistiques puisque toutes les informations y sont. Il s'agit seulement, d'une part que la personne qui assure cette tâche écrive lisiblement et d'une autre part de connaître la nature des acronymes de chaque association étudiante (est-elle issue du milieu collégial ou universitaire?). Ainsi, la deuxième option me semble être plus facilitant pour la personne qui assure la tâche de la garde du senti.

Le fait de tenir des statistiques à propos de la prise de parole amène à inviter le groupe le moins représenté (souvent les femmes provenant des cégeps) à «prendre leur place». Pourtant, cela ne semble pas suffisant. En effet, une analyse féministe critique des statistiques des tours de paroles hommes/femmes et cégep/université demanderait à ce que l'on s'attarde davantage au contenu qualitatif (en plus du contenu quantitatif) des prises de parole et du travail différencié selon les genres et l'issue collégial ou universitaire des personnes qui prennent parole dans les instances. Pour ce faire, il faudrait tenir compte entre autres de la longueur des interventions en prenant compte que, par exemple, une intervention longue permet souvent de gagner en influence. Il faudrait aussi tenir compte des interruptions et des réponses courtes et minimales apportées par certain-es délégué-e ou observateurs et observatrices et tenir compte du nombre de questions posées par certains groupes (y en a-t-il un qui utilise le plus souvent un ton affirmatif ou interrogatif?), etc.

Or, ce genre d'information demanderait des outils très efficaces et beaucoup de temps et de précision de la part des personnes qui assurent la garde du senti. Il serait sans doute possible d'en créer et ainsi de les fournir pour chaque instance. Cependant, il faudrait mettre plus de temps à l'encadrement de la personne qui assure la garde du senti puisque tous et toutes ne seront pas forcément à l'aise avec ce genre d'outil et à la façon de les utiliser.

Pour une garde du senti répandue

Selon moi, pour que la garde du senti soit une pratique courante et répandue au sein de plusieurs instances et milieux, il faudrait tout d'abord que les problématiques énumérées ci-dessus soient réfléchies et résolues ou en voie de l'être. En effet, il serait hautement plus problématique de tenter de répandre une pratique féministe qui peut exclure certaines personnes dans son processus ou qui, par celui-ci, répands plus de malaises qu'il n'en dénoncent.

Aussi, pour que la garde du senti soit une pratique répandue, il faudrait l'imposer dans nos instances. Au national, il faut l'imposer dans les réunions de nos comités, des Conseils régionaux, du Conseil de coordination, etc. Au local, il faut l'imposer dans les réunions des différents comités, conseil exécutif, conseil d'administration et dans les assemblées générales. Mais l'imposer, c'est aussi expliquer en quoi cette pratique peut favoriser les prises de décision et favoriser la dénonciation de malaises ou de comportements qui nuisent à la bonne entente générale.

Conclusion

Je n'ai pas la prétention de vous offrir, ici, un texte hautement performatif. En effet, je n'ai aucune proposition claire et tangible à vous présenter. J'ai voulu réfléchir sur les pratiques des différentes gardes du senti auxquelles j'ai assisté ou que j'ai moi-même réalisées de nombreuses fois pendant la grève de 2012. De plus, j'ai voulu suggérer des pistes de réflexions, lesquelles me sont très personnelles, mais qui peuvent éventuellement servir à la structuration de cette pratique qui me semble être très importante dans la perspective féministe des luttes que mènent l'ASSÉ.